

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N° 12 : Création d'un poste de gestionnaire de paie

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 17 mars 2023

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Jean-Marc BERNARD, M. Roland MORICEAU, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Hervé LE BRETON, M. Jean-François RENOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Sylvie COUSIN.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, M. Michel RICORDEL, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Laurence VIOLLEAU, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIoux, M. Jean-François MOREAU, Mme Armelle CASSIN.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de créer un poste permanent de gestionnaire de paie à temps complet pour permettre le développement des travaux à façon paie et répondre ainsi aux demandes d'adhésion au service des collectivités, souhaitant confier la confection des paies au CDG, notamment eu égard à la complexité de cette activité.

Ce poste sera pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique, les besoins du service et la nature des fonctions justifiant le recours à un contractuel, en l'absence de candidature satisfaisante d'un fonctionnaire. Dans le cas d'un recrutement par voie contractuelle, l'agent devra justifier d'une expérience similaire. Selon le profil et l'expérience professionnelle du candidat retenu, la rémunération sera en référence à l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le Président propose d'ouvrir le recrutement sur ce poste à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C et du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de catégorie B. A l'issue de la procédure de recrutement, les grades non utilisés seront supprimés après avis du CST.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, afin de développer la mission des travaux à façon paie et de procéder au recrutement d'un gestionnaire de paie, d'ouvrir les postes suivants à temps complet, dans le cadre de la procédure de recrutement ;

- Un poste d'adjoint administratif
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Un poste de rédacteur
- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le poste de gestionnaire de paie est à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2023.

- AJOUTE au tableau des effectifs lesdits postes ;

- CONFIRME que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Délibération télétransmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2023
Accusé réception le : - 4 AVR. 2023

EXÉCUTOIRE

Publiée le : - 4 AVR. 2023

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : - 4 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

